



Sélective Bretagne

Championnat de France

Espoir Equipage – 2014

29 et 30 mars 2014

CENTRE NAUTIQUE SAINT CAST LE GUILDO

AVIS DE COURSE

1 : AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Centre Nautique de Saint Cast Le Guildo, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue Bretagne de Voile.

2 : LIEU de L'EPREUVE

L'épreuve « **Sélective Bretagne - Championnat de France Espoirs Equipage 2014** » aura lieu à Saint Cast, les 29 et 30 mars 2014.

3 : PROGRAMME PREVISIONNEL

3.1 Le programme prévisionnel est :

- a) Ouverture du secrétariat de course au Port de St Cast – secrétariat du Centre Nautique le samedi 29 mars à 08h30.
- b) Inscriptions avec pesée des équipages le samedi 29 mars de 08h30 à 09h15.
- c) Premier briefing le samedi 29 mars à 09h15.
- d) Courses du samedi 29 au dimanche 30 mars. Dernier signal d'attention le **dimanche à 16h00**.
- e) Entraînement le samedi de 10h30 à 11h00.
- f) Début de la première course **le samedi à 11h00 et le dimanche à 10h00**.
- g) Proclamation des résultats à suivre après les courses le dimanche.

3.2 Sauf si excusés par l'AO, il est obligatoire de participer :

- a) au premier briefing pour les barreaux le samedi 29 mars à 09h15.
- b) au briefing quotidien pour les barreaux le dimanche 30 mars à 09h00.

4 : ADMISSIBILITE DES SKIPPERS

- a) Les skippers souhaitant participer à l'épreuve devront faire une demande d'invitation à l'OA en envoyant la fiche de préinscription remplie (courrier postal ou courriel sont acceptés). Voir fiche fournis ci-après avant le lundi 17 mars.
- b) **12** skippers accompagnés de leur équipier associé seront invités. Seuls les skippers invités selon le règlement du championnat de Bretagne habitable ou par un accord entre une autre ligue et la Ligue Bretagne de Voile pourront s'inscrire à l'épreuve. L'AO validera chaque inscription.
- c) L'OA se réserve le droit, en accord avec la Ligue Bretagne de Voile, d'augmenter la nombre de participant en fonction des moyens techniques.
- d) Chaque skipper est associé à l'équipier, le reste de l'équipage est libre entre chaque phase du Championnat de France Espoir Equipage.
- e) Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer avant le jeudi 20 mars.
- f) **Une caution de participation de 250 € remboursée uniquement lors de la confirmation d'inscription le samedi 29 mars, jour de l'épreuve. Le dossier d'inscription ne sera accepté qu'avec la caution de participation jointe.**
- g) Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions d'admissibilité de la règle ISAF 19.2.

5 : ADMISSION

5.1 Formalités d'inscription et pièces à présenter :

- a) L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, pesé son équipe et payé les cautions de dommage. Tout paiement pourra être fait par chèque ou carte de crédit.
- b) La licence FFVoile 2014 de chaque équipier visée par un médecin (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique à la voile en compétition établi dans l'année en cours).
- c) Une autorisation parentale pour les mineurs.

5.2 Montant d'inscription :

- a) Les frais d'inscription pour l'épreuve de **250 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'ordre du **CN ST CAST** doivent être réglés le **samedi 29 avril à 9h15** dernière limite. Ces frais sont en dehors des coûts d'hébergement et repas facultatifs.
- b) Le chèque de caution de participation de 250€ stipulé dans l'article 4.d) ci-dessus, sera remboursé le samedi 29 mars lors de la confirmation d'inscription.

5.3 Caution des dommages

- a) Un dépôt initial de **800 €** devra être payé à l'inscription. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre la compétition.
- c) Il est fortement recommandé aux concurrents de contracter un rachat de franchise pour couvrir une partie de leur caution en cas de dommage :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/EspaceLicencie>

6 : REGLES

- a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV.
- b) Le règlement du Championnat de Bretagne (sélection au championnat de France Espoirs Equipage)
- c) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- d) L'arbitrage direct sur l'eau selon l'annexe Q pourra être mis en place, les modalités seront définies dans les instructions de courses.
- e) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de force majeure.
- h) Tous les membres d'équipage devront être équipés d'une flottabilité personnelle homologuée, portée par-dessus les vêtements, de la sortie à l'entrée du port. L'OA ne fournira pas ce matériel.**

7 : BATEAUX ET VOILES

- a) L'épreuve sera courue sur les J80 du CN St Cast et du Centre D'entraînement Voile Habitable des Côtes d'Armor.
- b) 6 bateaux seront fournis.
- c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : 1 GV, 1 solent, 1 spinnaker asymétrique.
- d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

8 : EQUIPAGE (SKIPPER INCLUS)

- a) Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera compris entre **quatre (4)** et **cinq (5)** personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- b) Tous les membres de l'équipage doivent avoir entre 15 et 25 ans au 31 décembre 2014.
- c) Sur classement : il n'est pas autorisé de sur classement sur cette épreuve.
- d) Le poids total maximum de l'équipage, mesuré avant la première course, chaque équipier portant au

minimum un short et un tee-shirt, sera compris entre 300 Kg et 344 Kg.

- e) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- f) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

9 : FORMAT DE L'EPREUVE

- a) Les barreurs seront répartis en une ou plusieurs poules selon le nombre d'inscription.
- b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
 - ❖ Phase 1 : Rencontre entre poules
 - ❖ Phase 2 : Finale
- c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

10 : PARCOURS

- a) Le parcours sera des allers-retours au vent-sous le vent avec contournements des marques à bâbord.
- b) La zone de course sera située devant le port de St Cast le Guildo.

11 : PUBLICITE

- a) Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la Régulation ISAF 20.3.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- b) Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, mais après avoir demandé l'autorisation auprès de l'Autorité Organisatrice.
- c) Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

12 : PRIX

Dans l'ordre du classement et conformément au règlement du Championnat Habitable de la Ligue Bretagne de Voile, les équipages se verront sélectionnés pour représenter la Ligue lors des Championnats de France Espoirs Solitaire et Equipage 2014.

13 : MEDIA, IMAGES ET SON

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

14 : BATEAUX ENTRAINEURS

- a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou donnant du matériel au bénéfice d'un compétiteur particulier aussi sur l'eau qu'à terre.
- b) Les organisateurs pourront fournir sur paiement une mise à l'eau par grutage pour les bateaux entraîneurs.
- c) Toute gêne par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou l'organisation de l'épreuve pouvant

entraîner l'application d'une pénalité, sera appliquée à la discrétion du jury pour le skipper ou l'équipe concernée.

15 : RESPONSABILITE

Tous ceux qui participent à cette épreuve le font à leur propre risque. L'AO, ses associés et ses employés ne peuvent être tenus responsables de quelque perte, dommage, blessure ou inconvénient que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

16 : INVITATIONS

Seuls pourront participer les skippers qui auront été invités.

17 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contacts inscription :

Centre Nautique de ST Cast Le Guildo

Port d'Armor - 22380 Saint Cast le Guildo

02 96 41 86 42 / contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Et pour toute information complémentaire

Boris GALOPIN, chargé de mission habitable pour la Ligue Bretagne de Voile

06 77 55 77 01, comite.voile35@wanadoo.fr

SELECTIVE BRETAGNE au CHPT France ESPOIRS EQUIPAGE

29 et 30 mars 2014

CN St Cast

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (A renvoyer avant le 17 mars)

Nom du Club représenté..... Ligue :

COORDONNEES DU BARREUR :

Nom / Prénom :@mail :

Adresse complète :

Tél : Fax : Mobile :

Composition de l'équipage (5 maximum)

	Nom	Prénom	N° licence	Club	N° Isaf	Poids
Barreur						
Equipier référent						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total compris entre: **300 et 344 Kg**

Caution d'inscription (A joindre avec cette fiche d'inscription) : 250 Euros remboursés uniquement après la confirmation d'inscription le 29 mars.

Prix d'inscription : 250 Euros non remboursable (à payer le samedi 29 mars au moment de la confirmation d'inscription)

Caution de dommages : 800 Euros (au moment de la confirmation d'inscription le 29 mars, jour de l'épreuve)

Adresses contacts :

Centre Nautique de ST Cast Le Guildo

Port d'Armor - 22380 Saint Cast le Guildo

02 96 41 86 42 / contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Ouvert du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-17h